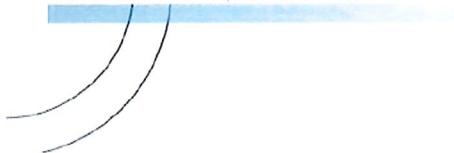




B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex  
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74  
E mail : info@ville-pont-audemer.fr



## DÉCISION DU MAIRE

### ANIMATION TRÈS JEUNE PUBLIC AU MUSÉE

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

**VU** l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération conseil municipal n° 0068-2024 en date du 18 novembre 2024 portant délégation au Maire ;

**VU** l'arrêté n°376-2023 portant délégation de signature à Monsieur Julien TIMON, adjoint en charge de la culture et du patrimoine

**VU** la convention annexée,

**CONSIDÉRANT** que le musée municipal Alfred Canel souhaite proposer une offre culturelle diversifiée et accessible, notamment à un très jeune public

**CONSIDÉRANT** que l'animation "Mar'mots & Merveilles", confiée à Anaïs Gilles – Ma Belle Page, s'inscrit pleinement dans une démarche de développement des publics et de démocratisation culturelle en offrant des visites contées aux enfants jusqu'à 3 ans.

**CONSIDÉRANT** la volonté de soutenir les initiatives culturelles de la ville de Pont-Audemer envers le très jeune public

Dans le cadre de l'exposition temporaire « les couleurs du temps » présentée au musée Alfred-Canel jusqu'au 30 novembre 2025, Anaïs Gilles, médiatrice culturelle indépendante, représentant « Ma belle page », viendra pour l'accueil scolaire des maternelles et des institutions destinées à la petite enfance (jusqu'à 4 ans).

**Le Maire décide** de signer une convention avec Madame Anaïs GILLES, médiatrice culturelle indépendante, représentant "Ma Belle Page", pour les animations "Mar'mots & Merveilles" durant le mois de Novembre 2025 au Musée Alfred Canel à Pont-Audemer.

La ville de Pont-Audemer versera à l'intervenante Anaïs Gilles. La somme de 636 € (six-cent-trente-six euros), comprenant le temps de conception et la préparation pédagogique sur la thématique choisie (36€), fournitures (24 €), l'animation des visites (576 €). Le paiement sera effectué par mandat administratif par la ville de Pont-Audemer.

Envoyé en préfecture le 10/11/2025

Reçu en préfecture le 10/11/2025

Publié le 12/11/2025

S<sup>2</sup>LO

Fait à Pont-Audemer, le 4

ID : 027-200077329-20251104-DEC\_0324\_2025-AU

Pour le Maire et par délégation, le 3ème adjoint, en charge  
de la culture, du patrimoine, du tourisme et de l'animation

  
Julien TIMON

